

**PREAVIS AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

*concernant*

***une demande d'un crédit d'investissement de CHF 1'300'000.—TTC pour la réalisation des travaux de renaturation de l'embouchure du Mujon et le rapport sur le postulat de M. le Conseiller communal Christian Giroud du 16 juin 2011 « Pour un Mujon vivant et non pollué »***

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

**Préambule**

Le cours d'eau du Mujon a fait l'objet de plusieurs interventions au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, en particulier du postulat du 16 juin 2011 de M. le Conseiller communal Christian Giroud « Pour un Mujon vivant et non pollué », demandant des mesures pour améliorer la qualité de l'eau et l'écomorphologie de ce cours d'eau. Afin de donner suite à ces requêtes, la Municipalité s'est adressée en 2012 à l'Etat de Vaud, par sa Direction générale de l'environnement, aux fins d'étudier la possibilité de revitaliser des tronçons du cours d'eau qui ne sont pas encore urbanisés et d'obtenir une aide financière à cet effet. A la suite de la réponse favorable de la Direction générale de l'environnement (DGE) quant à un soutien financier, la Municipalité a poursuivi les démarches.

L'avant-projet relatif aux travaux de renaturation du Mujon a été établi en étroite collaboration avec les autorités cantonales (en particulier la DGE), le triage forestier Yverdon-Yvonand ainsi qu'avec l'Association de la Grande Cariçaie. Le bureau d'étude Biol Conseil - lequel a déjà participé à l'aménagement d'objets biologiques dans le bois des Vernes tel que défini dans le Plan Directeur des Forêts (PDF) - a également été consulté.

Des analyses complémentaires relatives à la pollution des sols ont toutefois dû être effectuées, et le projet réactualisé en conséquence, retardant quelque peu la procédure. Une présentation publique a été organisée en janvier 2019. L'enquête publique a eu lieu du 16 mai au 17 juin 2019. Aucune opposition n'a été déposée.

Financièrement, le projet est soutenu par l'Etat de Vaud ainsi que par la Confédération à hauteur de 95% des coûts, soit CHF 1'235'000.00.- TTC, dès lors qu'il répond aux directives cantonales et fédérales en termes de sécurisation et de renaturation de cours d'eau. Ainsi, la charge nette pour la Ville d'Yverdon-les-Bains, après déduction des subventions s'élève à 5% des coûts du projet, soit CHF 65'000.- TTC.

**1. Description du projet**

La zone lacustre intégrant l'embouchure du Mujon présente de nombreux intérêts environnementaux, de par la proximité de la Grande Cariçaie, et la présence de la réserve d'oiseaux d'eau et migrateurs d'importance nationale (OROEM) Grandson – Champ-Pittet, d'une zone alluviale d'importance nationale et de sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, entre autres. Cet endroit écologiquement stratégique a donc été choisi pour être amélioré en revitalisant le cours d'eau et son lit majeur.

## 2. Objectifs et principes généraux du projet

Le projet de revitalisation de l'embouchure du Mujon répond aux buts généraux de revitalisation des zones alluviales au sens de l'art. 4 al. 1 de l'Ordonnance sur la protection des zones alluviales d'importance nationale. Il vise également à restaurer une morphologie et une dynamique proches de l'état naturel pour le Mujon.

Les objectifs particuliers pour le cours du Mujon et le massif forestier du Bois des Vernes sont respectivement :

- l'amélioration de la connectivité latérale du Mujon et de son écomorphologie. Cette dernière est actuellement considérée en Classe IV *non naturel/artificiel* selon la classification écomorphologique du canton<sup>1</sup>. Le projet vise à atteindre un état peu atteint (Classe II) à un état naturel / semi-naturel (Classe I),
- l'augmentation de l'alluvialité du massif forestier du Bois des Vernes. Le renforcement de ce caractère sera atteint par l'augmentation de l'inondation du sol au sein du massif. A terme, l'augmentation de l'inondation du sol permettra le développement d'alliances forestières caractéristiques et à haute valeur biologique (aulnaie noire et/ou blanche, saulaie).

Le projet ne devra ni créer de nouveaux dangers d'inondation, ni perturber le fonctionnement des exutoires d'eaux claires. L'aménagement d'un cheminement de mobilité douce en rive droite est également planifié.

La figure 1 ci-dessous indique le périmètre d'étude. Le linéaire concerné par le projet de revitalisation s'étire sur 350 mètres, allant du Pont Rouge à l'embouchure du Mujon.

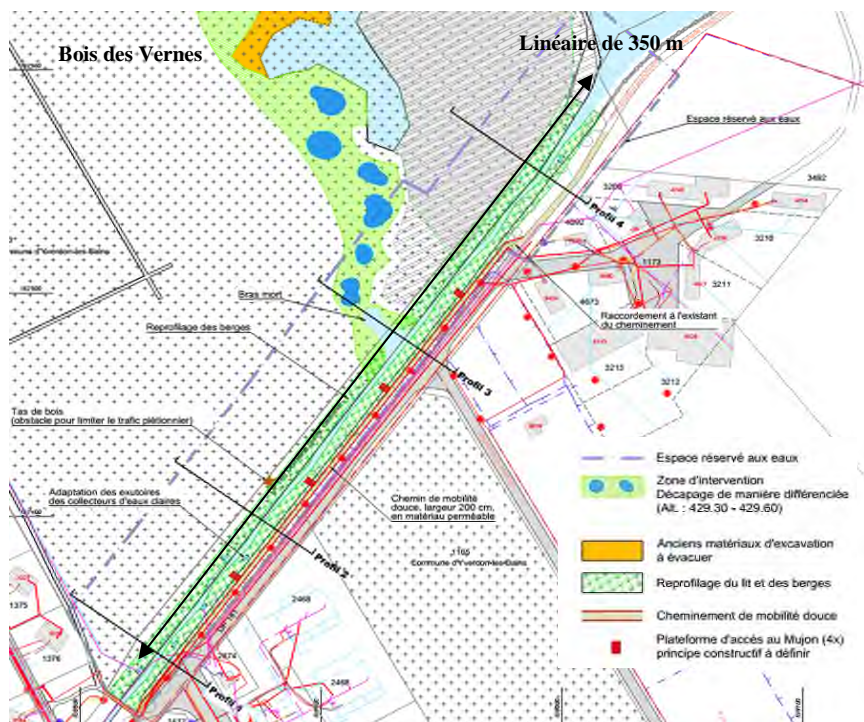


Figure 1 : Périmètre d'étude

<sup>1</sup> Source : inventaire écomorphologique du niveau régional des rivières vaudoises, Vaud, 2005

Etant donné la présence de biotopes d'importance nationale, l'espace réservé aux eaux est de 53 m<sup>2</sup>. Le long de la rue de la Jonction, l'espace réservé aux eaux est décalé en rive gauche pour tenir compte des installations existantes. **Deux secteurs ont été définis pour la revitalisation :**

- la zone alluviale (Bois des Vernes)
- les berges du Mujon.

Le tableau ci-dessous présente les mesures projetées pour les deux secteurs et leurs objectifs associés. Le plan de situation figurant en annexe 1 au présent préavis (illustre également ces mesures.

#### Revitalisation de la zone alluviale (bois des Vernes)

	Mesures	Objectifs de la mesure
1)	<b>Création d'une zone inondable dans le Bois des Vernes</b> en abaissant le niveau du terrain naturel. La profondeur moyenne d'excavation est d'environ 65 cm. Le talutage sera effectué en pente douce et le tracé des berges sera irrégulier. La végétation présentant un intérêt particulier sera préservée.	Augmenter l'alluvialité du massif forestier du Bois des Vernes.  Permettre le développement d'alliances forestières caractéristiques et à haute valeur biologique (aulnaie noire et/ou blanche, saulaie).
2)	<b>Aménagement de surprofondeurs</b> en privilégiant des niveaux de terrassement variés et quelques grandes surfaces plutôt qu'une multitude de petites.	Diversification de la végétation et création de biotopes secondaires temporairement en eau.
3)	<b>Evacuation des anciens matériaux d'excavation</b> ayant pour origine les étangs existants créés dans le cadre du programme EFFOR 2 bis.	Favoriser le développement d'alliances forestières caractéristiques et à haute valeur biologique.
4)	Une petite quantité des anciens matériaux d'excavation sera laissée sur place pour aménager des buttes à parois abruptes.	Favoriser le martin-pêcheur.



1)



2)



3)



4)

Figure 2 : Illustrations

<sup>2</sup> Largeur définie par le Canton sur la base de l'art. 41a al. 1 de l'Ordonnance sur la protection des eaux

## Revitalisation du Mujon (Berges)

	Mesures	Objectifs de la mesure
1)	<p><b>Reprofilage du Mujon</b> : diversification de la pente des berges et de la largeur du lit en conservant le gabarit hydraulique actuel ou en l'augmentant très légèrement.</p> <p>La modification de la berge en rive droite ne se fera que par remblayage pour éviter de générer des matériaux à évacuer en décharge.</p>	Favoriser l'implantation de roselières et créer un habit propice aux Caloptéryx.
2)	Enlèvement des dalles en béton des pieds de berge.	Améliorer la connectivité latérale et l'écomorphologie du Mujon



Figure 3 : Illustrations

### Les étangs et ses plus-values pour le projet

Les étangs projetés seront créés par excavation de matériaux. Grâce à leur emplacement, diverses interactions auront lieu :

- Avec le lac : la principale connexion se passera au travers de la nappe phréatique grâce à des échanges souterrains. De surcroît, des échanges en surface auront lieu occasionnellement en cas de hautes eaux du lac.
- Avec le Mujon : cette interaction restera très ponctuelle. En effet, les eaux qui se déverseront dans les étangs proviendront majoritairement du lac. Seules des crues importantes du Mujon permettront l'alimentation des étangs par débordement du cours d'eau. De par le caractère exceptionnel de ces événements, leur pollution, générée principalement par les intrants agricoles que transporte le Mujon, sera limitée.

Ainsi, la qualité de l'eau des étangs peut être supposée similaire à celle du lac dans l'embouchure du Mujon, directement influencée par la qualité des eaux de ce cours d'eau. La plus-value écologique apportée par le projet passe donc par une augmentation de la connectivité du site :

- connectivité végétale et animale entre le Mujon et la zone inondable ;
- connectivité visuelle pour les promeneurs ;
- limitation de l'accessibilité de la zone et donc de l'affluence, en rompant le chemin en rive gauche menant au bord du lac.

Le périmètre du projet est situé en secteur üB, non vulnérable, de protection des eaux, n'impliquant ainsi aucune mesure particulière à prendre pour la protection des eaux souterraines.

Le volume de matériaux excavés a été estimé à 4'610 m<sup>3</sup>, dont env. 700 m<sup>3</sup> pourront être réutilisés. Il est également prévu de valoriser dans le circuit agricole l'humus forestier décapé.

Le solde devra être évacué en filière adéquate. En effet, des sondages réalisés en décembre 2015 de part et d'autre du Mujon dans le secteur d'étude ont mis en évidence la présence de remblais contenant des proportions variables de déchets minéraux. Dans la majorité des cas, une évacuation des matériaux en décharge pour matériaux inertes est nécessaire. Sur une grande partie de la rive droite du Mujon, les remblais nécessiteront une évacuation en décharge bioactive.

Secteur / Type de travaux	Surface concernée [m <sup>2</sup> ]	Volume [m <sup>3</sup> ]		
		Excavé	Valorisé ou Evacué	Réutilisé
Zone inondable	1'350	1'160	1'160	0
Evacuation des buttes	1'950	1'650	1'650	0
Reprofilage du Mujon	4'000	1'800	1'100	700

Figure 4 : Quantité des matériaux manœuvrés

### Le rôle de la forêt dans le projet

Le secteur d'emprise des travaux est situé en zone forêt. A la suite des travaux, la totalité du secteur restera une zone forêt. Cependant, pour permettre aux engins de circuler et d'excaver les matériaux nécessaires, quelques coupes seront inévitables. Le triage forestier, avec les moyens adaptés à la sensibilité du milieu, ou l'entreprise en charge des travaux veillera toutefois, sur autorisation des autorités compétentes et sur les recommandations du bureau Biol Conseils et de l'Association de la Grande Cariçaie, à conserver les essences les plus vulnérables et présentant un intérêt écologique certain. L'exécution de ces travaux préalables devra s'effectuer entre septembre et décembre (période d'exploitation légale et protection de la nidification).

## 3. Planning

La planification des étapes s'est organisée de la manière suivante :

Etapes	2018												2019												2020											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Projet déf.	Finalisation du projet définitif												Validation Municipalité												Présentation publique (date à définir)											
Procédure enquête	Etablissement dossier d'enquête + divers relevés												Mise à l'enquête												Traitement des oppositions											
Appels d'offre	Appel d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication												demande d'un crédit d'investissement, validation Municipalité et CC																							
Réalisation	Travaux préalables en forêt												Execution de l'ouvrage et achèvement																							

Figure 5 : Planification

Le projet étant arrivé à son terme, le démarrage du chantier est prévu à l'automne 2019, sous réserve de l'octroi du crédit d'investissement et de l'obtention du permis de construire.

## Coûts et financement

Compte tenu du fait que le Ville d'Yverdon-les-Bains joue le rôle de maître de l'ouvrage, la demande d'un crédit d'investissement pour la concrétisation des travaux porte sur le coût global du projet, qui s'élève à CHF 1'300'000. — TTC. Un montant de CHF 1'300'000.00 figure à cet effet à la ligne 4023 du plan des investissements 2019-2028, dont à déduire les subventions et participations de la Confédération suisse et de l'Etat de Vaud qui figurent pour CHF 1'235'000.00.- à la ligne 4024 du même plan des investissements. Après déduction des subventions, la charge nette qui revient à la Ville d'Yverdon-les-Bains se monte ainsi CHF 65'000. — TTC.

Coûts par ouvrage		
N.	Int.	CHF Montant HT
<b>1</b>	<b>Travaux forestiers (TF)</b>	<b>90'000.00</b>
<b>2</b>	<b>Génie civil (GC)</b>	<b>633'000.00</b>
2.1	Zone alluviale des Vernes	328'000.00
2.2	Mujon	255'000.00
2.3	Exutoire	6'000.00
2.4	Chemin piéton	44'000.00
<b>3</b>	<b>Sites pollués (SIPO)</b>	<b>172'000.00</b>
3.1	Sondages de reconnaissance	10'000.00
3.2	Evacuation et traitement des matériaux pollués (estimation)	162'000.00
<b>4</b>	<b>Génie biologique (GB)</b>	<b>8'300.00</b>
<b>5</b>	<b>Divers et imprévus (10%)</b>	<b>90'330.00</b>
<b>6</b>	<b>Prestations d'ingénieurs (Phases SIA 41 à 53)</b>	<b>95'000.00</b>
<b>7</b>	<b>Géomètre (estimation)</b>	<b>5'000.00</b>
<b>8</b>	<b>Communication, parutions, divers, frais de notaire (estimation)</b>	<b>20'000.00</b>
<b>9</b>	<b>Frais de suivi et de gestion du dossier par le Service des Travaux et de l'Environnement</b>	<b>93'000.00</b>
<b>TOTAL (CHF HT)</b>		<b>1'206'630.00</b>
<b>TVA 7.7%</b>		<b>92'910.50</b>
<b>TOTAL (TTC)</b>		<b>1'299'540.50</b>
<b>MONTANT ARRONDI</b>		<b>1'300'000.00</b>

Figure 6 : Devis estimatif des travaux

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à CHF 79'700.- et comprennent les frais d'intérêts variables sur le capital investi de CHF 10'400.-, les amortissements de CHF 43'300.- et les frais d'entretien de CHF 26'000.-. La dépense sera amortie sur 30 ans au maximum.

---

**Rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Christian Giroud du 16 juin 2011 « Pour un Mujon vivant et non pollué »**

Au cours de la séance du Conseil communal 16 juin 2011, M. le Conseiller communal Christian Giroud a déposé un postulat intitulé « Pour un Mujon vivant et non pollué ». Le Conseil communal l'a pris en considération et renvoyé à la Municipalité.

Le texte de ce postulat figure en annexe 2 du présent préavis.

Le postulant déplore premièrement le nombre important de déchets retrouvés à l'embouchure suite à l'incivilité d'une minorité des citoyennes et citoyens en amont, mais aussi en provenance du lac lors de périodes de bise, qui pousse des déchets vers la berge. Deuxièmement, il fait état de la pollution chimique et biologique du cours d'eau. Finalement, le postulant juge insatisfaisant l'état écomorphologique du cours d'eau, en raison de l'artificialité du canal.

Le postulant demandait donc à la Municipalité de s'engager activement pour contrôler et réduire dans toute la mesure du possible la pollution physique (déchets macroscopiques), biologique (p.ex. matières fécales) et chimique (p. ex. engrais, pesticides, hydrocarbures) du Mujon.

La Municipalité rappelle que la gestion des cours d'eau est de compétence cantonale et que de ce fait la marge de manœuvre de la Ville d'Yverdon-les-Bains est limitée. La Municipalité est toutefois consciente de l'état général de ce cours d'eau et des répercussions qu'il peut avoir sur son embouchure, site à haute valeur écologique en raison de la présence du bois des Vernes et a pris différentes mesures allant dans le sens des demandes du postulant.

De juillet à août 2013 et de janvier à mars 2014, le Service des travaux et de l'environnement a mis en place un test pilote d'un barrage flottant sur le cours du Mujon. Ces deux périodes permettent de comparer la quantité de déchets lors des basses et des hautes eaux. Le barrage a été installé à 200 mètres en amont de l'embouchure et la récolte des déchets se faisait environ tous les 2-3 jours. Lors des basses eaux (juillet-août), près de 20 kg de déchets ont été récoltés. Lors des hautes eaux (février-mars), environ 10 kg de déchets ont été retenus par le barrage. Il s'agissait principalement de bouteilles en PET, de cannettes d'aluminium et de divers plastiques.

Cette problématique des déchets n'est cependant pas due à un manque d'infrastructures, puisque sur la distance de 2 km que parcourt le Mujon en milieu bâti, une dizaine de poubelles et un point de tri sélectif ont été installés. Les poubelles de type « requin » ont remplacé les poubelles grillagées pour éviter toute propagation des déchets avec le vent.

En 2015, la Municipalité a mandaté le bureau d'étude Maillefer et Hunziker pour une évaluation d'impact sur la faune de l'installation d'un système de rétention des déchets flottants, dans l'optique d'éventuellement mettre en place un dégrilleur à la hauteur du pont situé entre les rues des Cygnes et des Prés-du-lac. Un dégrilleur consiste en un peigne en partie immergé dans le cours d'eau, ce qui a une conséquence sur la faune du cours d'eau.

Selon l'étude d'impact, plusieurs espèces de poissons remontent le Mujon. Or, l'espacement des dents du dégrilleur (env. 5 cm) retiendrait une grande partie des poissons adultes, mais serait aussi problématique pour le déplacement du castor. De plus, les oiseaux aquatiques comme les cygnes ont besoin d'un passage par l'eau lorsque les jeunes sortent du nid. C'est pour ces raisons qu'au terme d'une pesée des intérêts, la Municipalité a abandonné le projet de dégrilleur, bien trop impactant sur la faune locale en comparaison des bénéfices escomptés.

Le postulant mentionnait également la pollution biologique et chimique du Mujon. La pollution du Mujon est déjà mesurée bien en amont de son arrivée sur le territoire d'Yverdon-les-Bains par le service responsable de l'Etat de Vaud. Le Mujon étant un canal de drainage traversant

la Plaine de l'Orbe, l'activité agricole fait partie des causes de la pollution du cours d'eau. Cela étant, la marge de manœuvre de la Ville d'Yverdon-les-Bains est très limitée sur ce point, puisqu'elle ne peut pas avoir d'influence sur les exploitations agricoles de la Plaine de l'Orbe. Des négociations sont en cours entre l'Etat de Vaud, un syndicat d'arrosage et un particulier aux fins de pomper l'eau d'arrosage de la Thièle plutôt que du Mujon, afin d'éviter la diminution du débit de celui-ci

Pour ce qui concerne l'état écomorphologique du Mujon, on se réfère au corps du présent préavis. Au vu des considérations émises ci-dessus, la Municipalité considère avoir examiné la demande exprimée par le postulant et prie le Conseil communal de prendre acte du fait que le présent préavis constitue le rapport de la Municipalité sur ledit postulat.





Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à procéder à la réalisation des travaux de renaturation de l'embouchure du Mujon.
- Article 2 : Un crédit d'investissement CHF 1'300'000.- lui est accordé à cet effet.
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 40.148300.19 « Renaturation du Mujon » et amortie en 30 ans au plus.
- Article 4 : Il est pris acte du fait que le présent préavis constitue le rapport de la Municipalité sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal et le rapport sur le postulat de M. le Conseiller communal Christian Giroud du 16 juin 2011 « Pour un Mujon vivant et non pollué ».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  Le Secrétaire  
J.-D. Carrard  F. Zürcher

Délégué de la Municipalité : M. Marc-André Burkhard, municipal en charge du dicastère des travaux et de l'environnement

Annexes :

- (1) Plan de situation
- (2) Postulat de Monsieur le Conseiller communal Christian Giroud du 16 juin 2011 « Pour un Mujon vivant et non pollué ».

Revitalisation du Mujon

**Plan de situation et profils**

N° AFFAIRE:	5978
N° PLAN:	5978-001
N° LISTE:	
FORMAT:	5L x 2H1
ECHELLES:	1/200 1/1000
<b>PROJET</b>	

**sd ingénierie lausanne sa**  
 Rue de la Sève 3  
 2000 Neuchâtel  
 Tel: +41 32 722 17 77

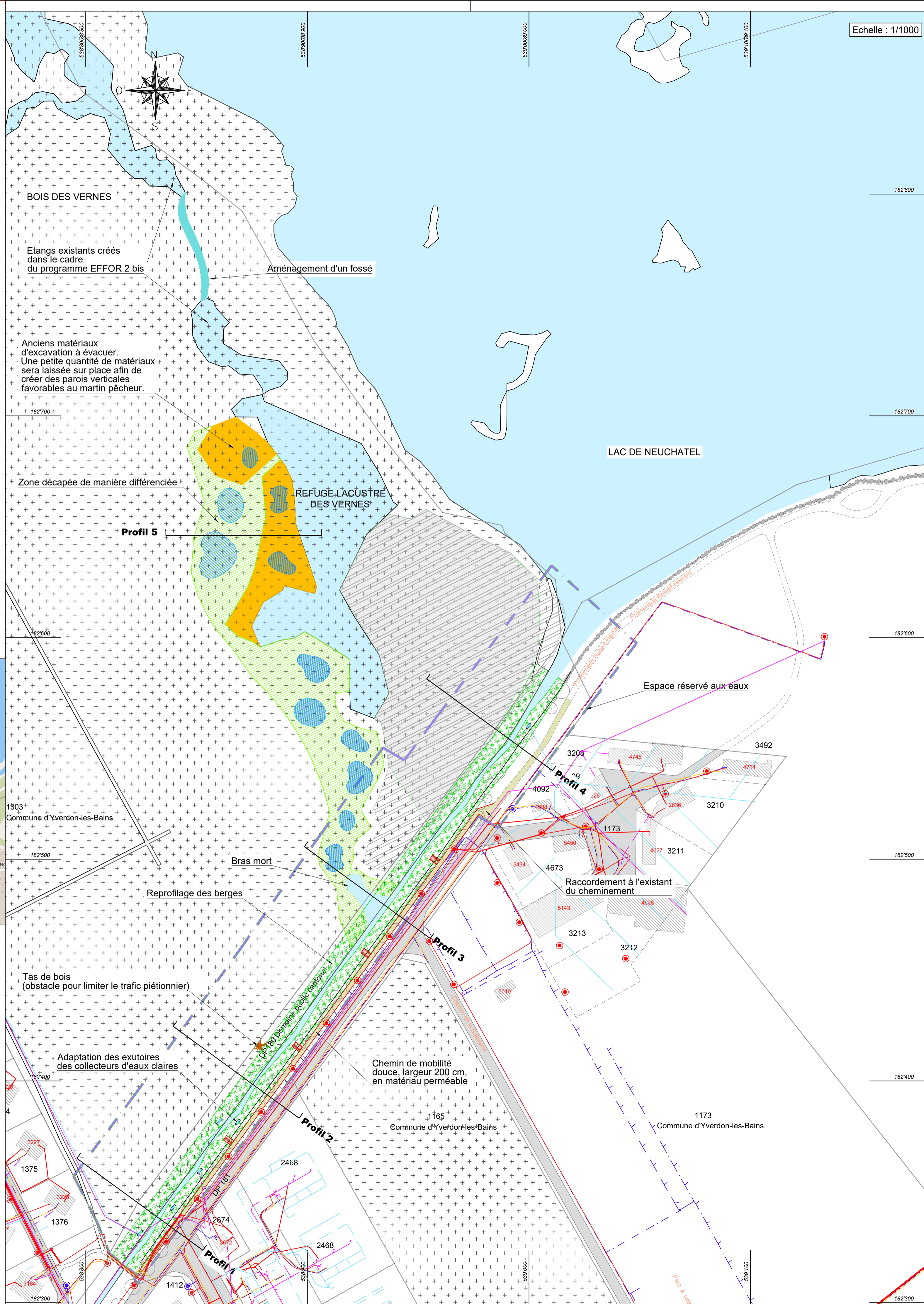
**biol conseils sa**  
 Rue de la Sève 3  
 2000 Neuchâtel  
 Tel: +41 32 722 17 77

MODIFICATIONS	DATE	ENVOI	DESSIN	CONTR.
- Création du document	03.11.2015		JM	RG
a Mise à jour situation et dessin coupes 1 à 5	29.03.2016		JM	RG
b Mise à jour situation et dessin coupes 1 à 5	07.04.2016	Projet	JC	JL
c Mise à jour situation et coupes 3 et 5	03.09.2016	Projet	MVI	SMA
d Mise à jour situation et coupes 3 et 5	02.11.2016	Projet	MVI	SMA
e Mise à jour ajout d'un cheminement de mobilité douce sur plan et coupe	20.12.2016	Projet	SRU	SMA
f Mise à jour détail	30.01.2018	Projet	SRU	SMA

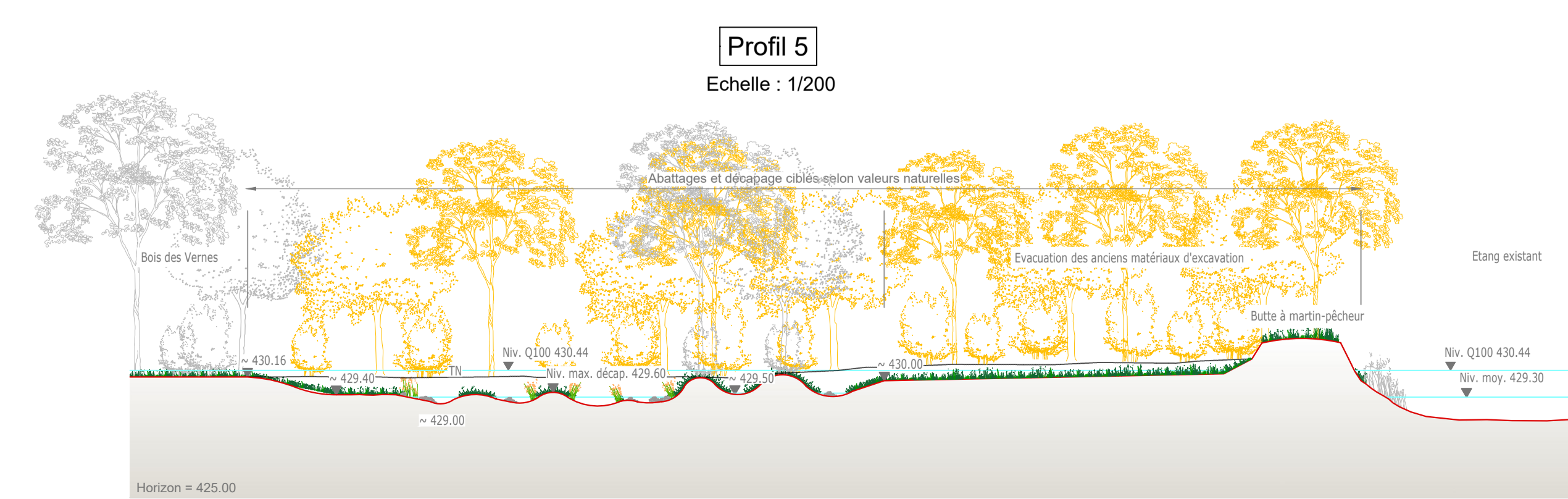
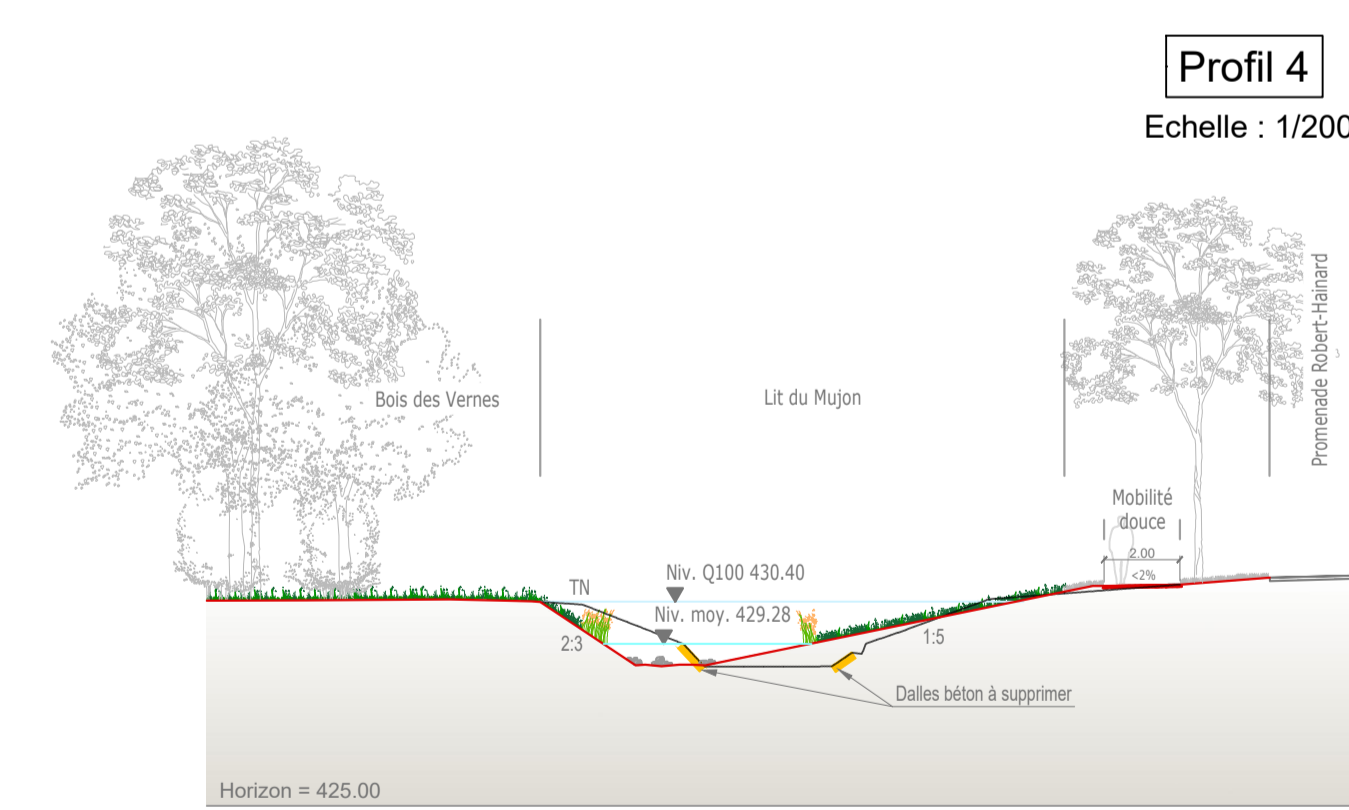
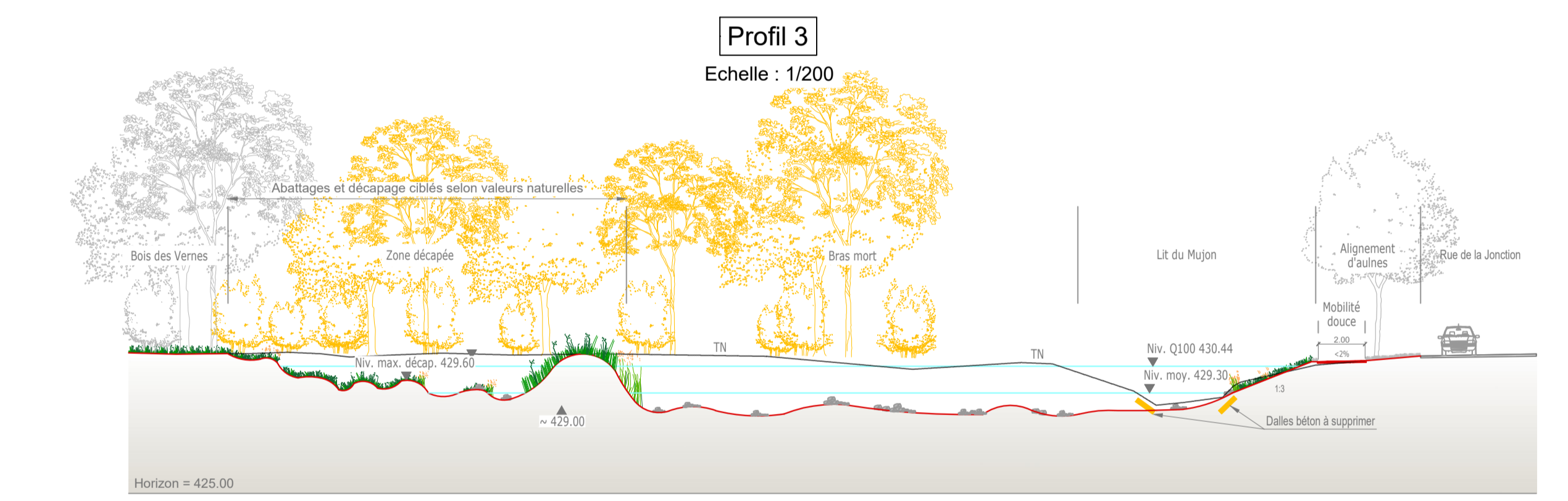
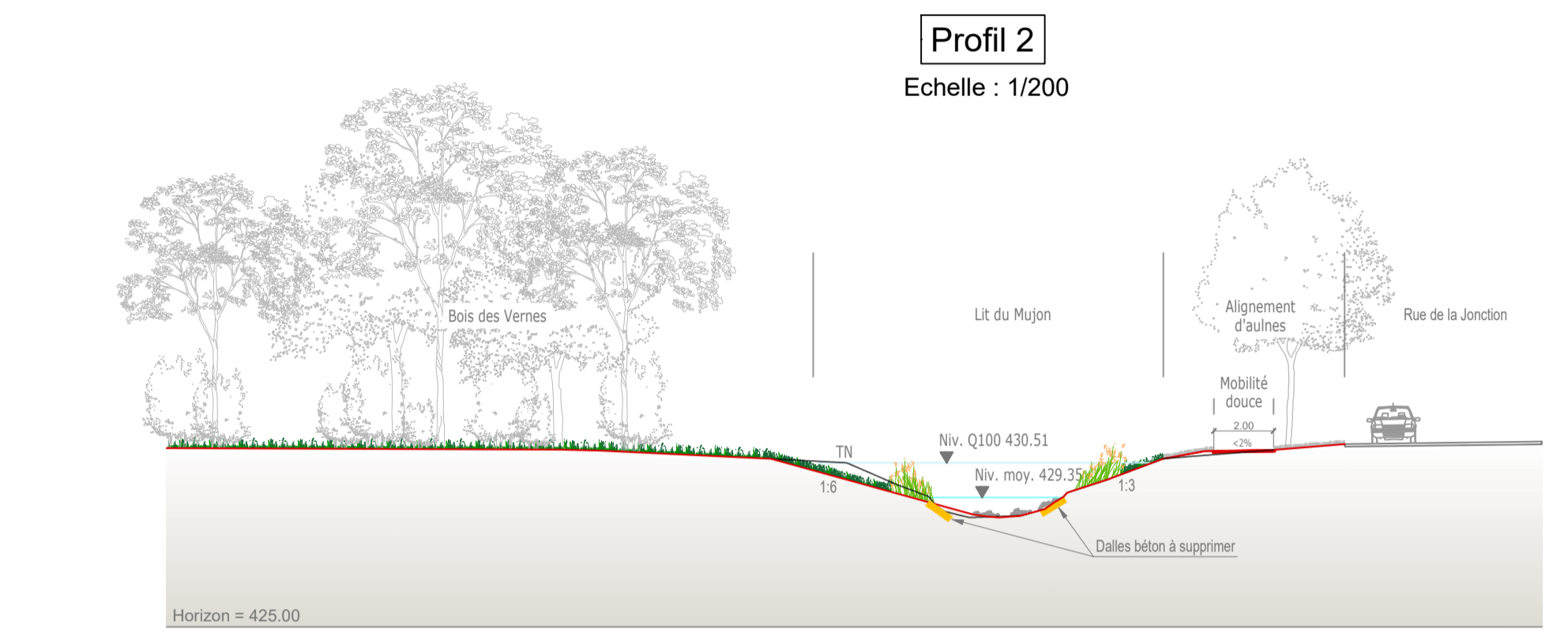
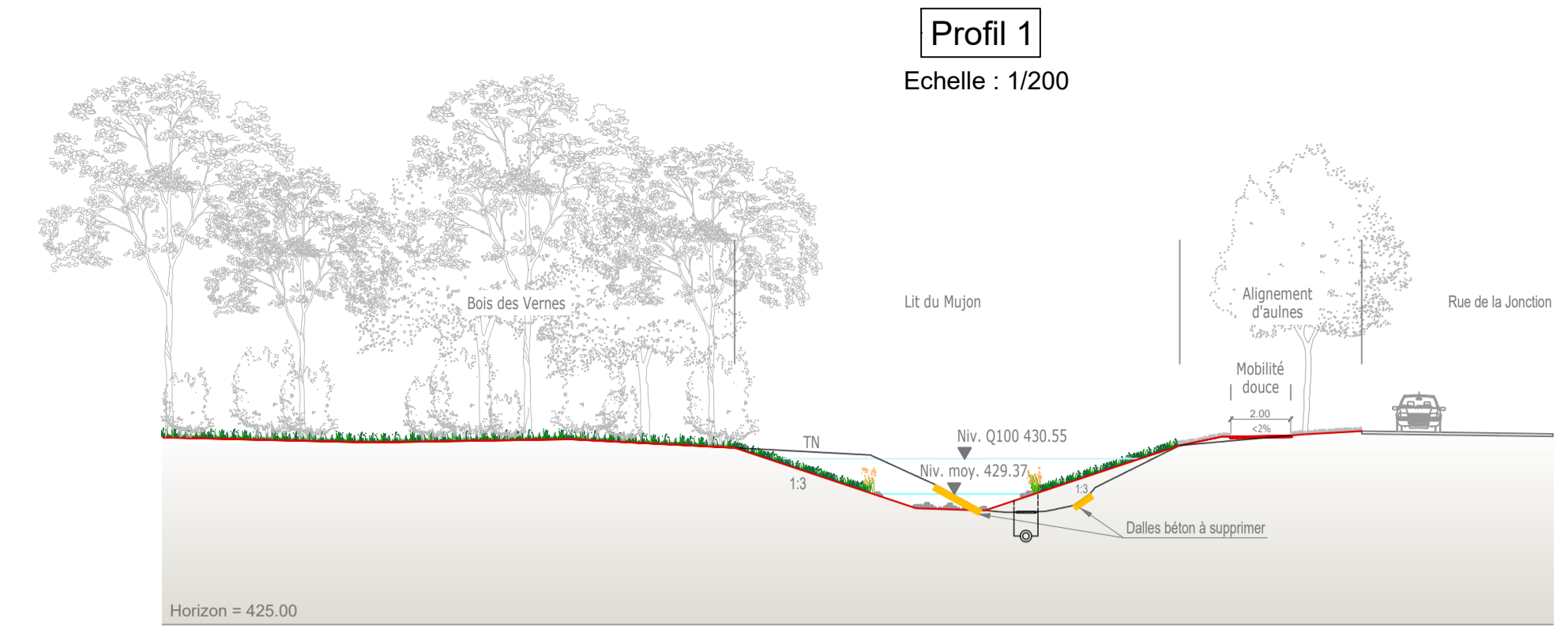


Existant	Projet
Eau potable	Espace réservé aux eaux
Borne hydrante	Zone d'intervention Décapage de manière différenciée (Alt. : 429.30 - 429.60)
Gaz	Anciens matériaux d'excavation à évacuer
Electricité, Swisscom	Reprofilage du lit et des berges
Candélabre	Cheminement de mobilité douce
Eaux usées	Plateforme d'accès au Mujon (4x) principe constructif à définir
Eaux claires, collecteurs	
Eaux claires, exutoires	
Zone d'intérêt botanique à préserver	
Situation supposée d'une ancienne décharge de matériaux inertes	
Forêt	
Arbre existant	

Remarque : La pente des berges du Mujon sur les différents profils est indicative. Le principe étant d'aménager le Mujon avec des berges à pente variable pour lui donner un aspect plus naturel.



Echelle : 1/1000



## POSTULAT «Pour un Mujon vivant et non pollué»

L'embouchure du Mujon, à 15 minutes de marche de la gare d'Yverdon, est un haut lieu pour la migration des oiseaux d'eau en Suisse romande. A notre connaissance, le Service des travaux et le COSNY (Cercle ornithologique et de sciences naturelles d'Yverdon-les-Bains) organisent périodiquement des nettoyages de l'embouchure du Mujon. Ce site d'intérêt national, ressemble malheureusement de plus en plus à un cloaque, tant la quantité de déchets de toute sorte qui s'y accumule devient importante. Ces déchets proviennent en partie du lac, poussés vers la berge et l'embouchure par la bise. Toutefois la majorité est entraînée vers l'aval par le Mujon et est constituée essentiellement d'emballages, de bouteilles en plastique et de canettes en aluminium. Ces déchets proviennent de plusieurs lieux échelonnés le long du cours du Mujon. Un exemple flagrant est fourni par l'arrêt de bus Léon JAQUIER sud qui est trop souvent jonché de débris qui contaminent la berge pour aboutir dans le cours d'eau.



Les passages sous la voie CFF et sous la rue de Neuchâtel constituent d'autres sources de pollution. Une réduction des déchets aboutissant dans le cours du Mujon pourrait être obtenue

en installant une grille de retenue à travers le cours d'eau, en améliorant la collecte des déchets au moyen de poubelles résistant au vandalisme, aux renards et aux corneilles, avec ouverture de petite dimension, mais aussi en sensibilisant les personnes qui fréquentent ces lieux. Les travailleurs sociaux hors murs de la ville pourraient intervenir dans un souci de prévention et d'éducation. Ces diverses mesures qui pourraient être entreprises devraient, avec le nettoyage régulier de l'embouchure du Mujon, rendre ce site plus attractif pour les passionnés de nature, les promeneurs et la faune sauvage.

Il reste encore à résoudre la question de la pollution de l'eau. Le Mujon reste le cours d'eau le plus pollué du canton, selon l'indice biotique déterminé par les services de l'Etat bien en amont d'Yverdon. Cet indice, basé sur l'étude des invertébrés présents dans le cours d'eau, donne une bonne image de l'état de celui-ci sur le long terme, alors que les analyses physico-chimiques donnent un état instantané. Le maximum est de 20, le Mujon reçoit un 3, soit une note très mauvaise. Selon un autre indicateur, évaluant cette fois-ci le degré d'artificialisation des cours d'eau qui classe ces derniers selon 5 niveaux d'atteinte, le Mujon est catalogué en classe IV, soit « non naturel, artificiel ». Ce classement médiocre indique que le Mujon, pour lequel, à notre connaissance, aucun projet de revitalisation n'est prévu à ce jour, ne remplit pas ses fonctions protectrices et écologiques.

Yverdon-les-Bains, qui récolte toutes les pollutions de l'amont du cours d'eau, devrait s'engager pour que des mesures soient prises à l'échelon régional pour en améliorer l'état, notamment dans le cadre ou en parallèle avec le projet d'amélioration foncière dit du Mujon, qui part de Method. Je vous propose donc d'inviter la Municipalité à s'engager activement pour contrôler et réduire dans toute la mesure du possible la pollution physique (déchets macroscopiques), biologique (par ex. bactéries fécales) et chimique (par ex. engrais, pesticides, hydrocarbures) du Mujon et incite le Conseil communal à accepter ce postulat et à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Sources : SESA, IPTEH, ainsi que les sites web mentionnés ci-dessous :

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/eau/fichiers\\_pdf/qualite\\_biological\\_rivieres\\_2006\\_2009.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/qualite_biological_rivieres_2006_2009.pdf)

[http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/environnement/developpement\\_durable/indicateurs/fichiers\\_pdf/20\\_4\\_inventaire\\_ecomorph\\_niveau\\_regio\\_rivieres\\_vd\\_2005\\_fig\\_5\\_1\\_carte\\_synopt.pdf](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/developpement_durable/indicateurs/fichiers_pdf/20_4_inventaire_ecomorph_niveau_regio_rivieres_vd_2005_fig_5_1_carte_synopt.pdf)

[http://www.pronatura.ch/vd/data/LNV\\_134\\_web.pdf](http://www.pronatura.ch/vd/data/LNV_134_web.pdf)

CG 16 juin 2011